



Résolution N° 6

GA-2018-87-RES-06

Objet : Préparatifs en vue de l'établissement d'un Bureau de liaison INTERPOL pour les Caraïbes au sein de CARICOM-IMPACS à St. Michael (la Barbade)

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-INTERPOL, réunie en sa 87^{ème} session à Doubaï (Émirats arabes unis) du 18 au 21 novembre 2018,

VU les articles 8, 30 et 31 du Statut de l'Organisation,

RAPPELANT l'« Accord de coopération entre l'Organisation internationale de police criminelle (O.I.P.C.-INTERPOL) et la Communauté des Caraïbes (CARICOM) », approuvé par l'Assemblée générale lors de sa 77^{ème} session (résolution AG-2008-RES-15), et signé les 25 février et 19 mars 2009,

CONSIDÉRANT la recommandation N° 8 de la Conférence régionale des Amériques de l'O.I.P.C.-INTERPOL, réunie en sa 22^{ème} session à Willemstad (Curaçao) du 1^{er} au 3 juillet 2013, intitulée « Coordination entre INTERPOL et l'Organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité de la Communauté des Caraïbes (CARICOM-IMPACS) aux fins du renforcement des capacités des Bureaux centraux nationaux (B.C.N.) des Caraïbes »,

AYANT PRIS CONNAISSANCE du rapport GA-2018-87-REP-20 intitulé « Préparatifs en vue de l'établissement d'un Bureau de liaison INTERPOL pour les Caraïbes »,

AYANT À L'ESPRIT le processus de consultation engagé avec la CARICOM et les pays membres concernés de par l'adoption de la recommandation susmentionnée,

CONVAINCUE de l'intérêt que présente l'établissement de ce Bureau de liaison INTERPOL pour les Caraïbes au sein du Centre commun régional de communication (*Joint Regional Communications Centre, JRCC*) de CARICOM-IMPACS à St. Michael (la Barbade) en vue de soutenir la coopération policière dans les Caraïbes,

DEMANDE au Secrétaire Général d'engager des discussions avec le Gouvernement de la Barbade en vue de finaliser un projet d'accord de siège conforme aux normes internationales en matière de privilèges et d'immunités des organisations intergouvernementales ;

DÉLÈGUE au Comité exécutif le pouvoir d'examiner et d'approuver le projet d'accord de siège négocié avec le Gouvernement de la Barbade, et d'en autoriser la signature.

Adoptée